

COMMISSION : ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

ELU(E) DELEGUE(E) : Monsieur Arnaud MURGIA

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - APPEL A PROJETS POUR UNE
AMELIORATION DES REFUGES HAUT-ALPINS ET DE LEURS ACCESSIBILITES**

RESUME :

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement des refuges des Hautes-Alpes, il est proposé de lancer un Appel à Projets visant deux objectifs principaux que sont l'amélioration raisonnée des bâtiments et l'amélioration des accès aux refuges.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - APPEL A PROJETS POUR UNE AMELIORATION DES REFUGES HAUT-ALPINS ET DE LEURS ACCESSIBILITES

Exposé des motifs

Les Hautes-Alpes comptent 49 refuges dont 19 appartiennent au Club Alpin Français.

Ces établissements connaissent depuis quelques années une augmentation de leur fréquentation liée à un engouement de la pratique d'activités de pleine nature notamment la pratique de l'alpinisme et de la randonnée en haute montagne.

Depuis plusieurs années, la transition écologique est devenue une priorité des gardiens de refuge, conscients du devoir d'exemplarité environnementale du fait de l'emplacement dans des sites magnifiques mais fragiles.

L'objectif du présent rapport est d'accompagner et d'amplifier les aides de la Région en proposant une aide départementale par la mise en place d'un Appel à Projets qui vise à :

- améliorer l'accueil et le bien-être des touristes en montagne ;
- améliorer les conditions de vie des gardiens ;
- permettre à tous de découvrir et parcourir la montagne, le refuge étant un élément phare du patrimoine touristique ;
- contribuer à la relance économique par la réalisation de ces travaux par des artisans et/ou entreprises locales ;
- sécuriser et pérenniser la desserte des refuges (parkings, sentiers,...) ;
- développer l'attractivité du territoire tout en contribuant à la relance économique ;
- impulser une dynamique locale grâce à l'engagement des acteurs économiques notamment socioprofessionnels.

Ainsi, dans le cadre de cet Appel à Projets ci-annexé, le Département pourrait être amené à accompagner financièrement des projets visant à :

- l'amélioration raisonnée des bâtiments (isolations, dispositifs de chauffage, gestion des déchets, captage et/ou de gestion de l'eau, production solaire d'eau chaude sanitaire, mise aux normes de cuisines, toilettes sèches, etc.) ;

- l'amélioration des accès aux refuges (passerelles, entretiens de sentiers, mains courantes, etc.).

L'enveloppe budgétaire allouée pour le financement des projets autour de ces refuges est de 100 000 €.

Je vous propose de soumettre ce rapport au vote.

Votre délibération pourrait prendre la forme proposée dans le projet ci-après.

Le Président

Jean-Marie BERNARD

PROPOSITION DE DELIBERATION

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - APPEL A PROJETS POUR UNE AMELIORATION DES REFUGES HAUT-ALPINS ET DE LEURS ACCESSIBILITES

Vu l'article L. 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » dite Grenelle 2,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe),
Vu la délibération du Conseil Général des Hautes-Alpes du 1er février 1990 instaurant la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles du Département (TDENS),
Vu les délibérations du Conseil Général des Hautes-Alpes des 1er avril 1996, 29 mai 2000, 17 juin 2005, et 6 juin 2006, n° 1877 du 18 octobre 2011 instaurant la Taxe d'Aménagement et la détermination du taux et du régime d'exonération, n° 2060 du 18 octobre 2011 fixant les critères d'attribution des aides sur la Taxe d'Aménagement,
Vu les délibérations du Conseil Général des Hautes-Alpes puis du Conseil Départemental des Hautes-Alpes n° 1517 du 1^{er} février 2011, n° 1964 du 20 septembre 2011, n° 2994 du 11 décembre 2012, n° 3771 du 10 décembre 2013, n° 4957 du 30 juin 2015, n° 5259 du 24 novembre 2015, n° 6783 du 10 avril 2018 portant inscription d'itinéraires et sites de sports de nature au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), incluant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR),
Vu la délibération n° 3755 du Conseil Général des Hautes-Alpes du 10 décembre 2013 adoptant le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature,
Vu la délibération n° 4048 du Conseil Général des Hautes-Alpes du 29 avril 2014 adoptant les critères d'intervention financière dans le cadre du Schéma Départemental de Développement maîtrisé des sports de nature,
Vu la délibération n° 4217 du Conseil Général des Hautes-Alpes du 24 juin 2014 relative à l'approbation du Plan Climat Énergie Territorial des Hautes-Alpes,
Vu l'avis de la commission ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE du 31 mars 2022,

Considérant :

- l'intérêt des refuges de montagne en tant qu'éléments phares du patrimoine départemental ;
- le cadre d'intervention régional dans le projet "Refuges zéro fumée" ;
- l'intérêt d'améliorer l'accueil, l'hébergement et l'accès aux refuges ;
- l'intérêt de faire des refuges, des lieux pilotes et exemplaires ;

Le Conseil Départemental décide :

- de lancer un Appel à Projets dans la limite du budget dédié, pour financer des travaux d'amélioration des refuges et de leurs accès,
- d'approuver les critères d'intervention du Département selon les modalités annexées,
- d'autoriser le Président, ou son délégué, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en oeuvre opérationnelle de cet Appel à Projets.



Hautes-Alpes
le département

**APPEL À PROJETS POUR UNE
AMÉLIORATION DES REFUGES
HAUT-ALPINS ET DE LEURS
ACCESSIBILITÉS**

Formulaire de candidature

Date limite : 15 septembre 2022

Dossier à adresser à :

Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes
Direction du Développement et de l'Aménagement Territorial
Hôtel du Département
Place Saint Arnoux - BP159
05008 GAP Cedex

Ou,

Envoi par courriel à : add-dat-mgsb@hautes-alpes.fr

Renseignements par courriel à : add-dat-mgsb@hautes-alpes.fr

Préambule

Depuis plusieurs années, le Département est investi auprès des gardiens de refuges qui recherchent constamment à améliorer l'accueil et le confort des visiteurs de plus en plus nombreux.

Les refuges sont dorénavant des espaces de vie hors du commun, véritables objectifs de balades et lieux de sensibilisation pour le grand public avec des applications concrètes et pertinentes de ce que sont les énergies renouvelables : ils sont devenus des éléments phares du patrimoine touristique

Aussi, dans un objectif de complémentarité avec les aides de la Région et du programme « zéro fumée » ainsi que du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires, le présent Appel à Projets vise à améliorer l'accessibilité des refuges et leur accueil ainsi que les conditions de vie des gardiens tout en préservant le milieu.

Objectifs :

- Améliorer l'accueil et le bien-être des touristes en montagne ;
- Améliorer les conditions de vie des gardiens ;
- Permettre à tous de découvrir et parcourir la montagne, le refuge étant un élément phare du patrimoine touristique ;
- Contribuer à la relance économique par la réalisation de ces travaux par des artisans et/ou entreprises locales ;
- Sécuriser et pérenniser la desserte des refuges (parkings, sentiers,...) ;
- Développer l'attractivité du territoire tout en contribuant à la relance économique ;
- Impulser une dynamique locale grâce à l'engagement des acteurs économiques notamment socioprofessionnels.

Taux d'aide :

70% maximum du montant HT éligible, **aide plafonnée à 15 000 €.**

Le taux dépendra notamment de la qualité des projets.

Déroulement de l'appel à projet :

L'appel à projet est ouvert pour l'année 2022.

Ainsi le dépôt des demandes de subvention est autorisé jusqu'au 15 septembre 2022.

Critères d'éligibilité :

- Projet global d'amélioration des refuges et/ou de leurs accès ;
- Cohérence avec la stratégie du territoire ;
- Mise en tourisme, visibilité de l'offre ;
- Rayonnement territorial ;
- Pertinence des équipements et aménagements.

- **Engagements du bénéficiaire :**
 - Déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département selon son règlement budgétaire, comptable et financier ;
 - Faire réaliser les travaux validés par des entreprises ;
 - Communiquer tout accord de subvention par d'autres organismes publics ;
 - Informer le Département de la réception des travaux ;
 - Entretien des installations pendant une période minimale de 10 ans.

- **Pièces constitutives du dossier de demande de subvention :**
 - Le présent formulaire
 - Une note technique ;
 - Le Plan de financement prévisionnel faisant apparaître les différents financeurs sollicités ;
 - L'estimation détaillée des travaux envisagés (devis d'entreprise, de maîtrise d'œuvre, etc.),
 - La délibération de l'organe délibérant,
 - L'attestation de non commencement des travaux

Les travaux doivent être réalisés par des entreprises disposant des attestations d'assurances "Responsabilité Civile Décennale et Responsabilité Civile Professionnelle" correspondantes aux travaux envisagés.



En application de la loi NOTRe, les refuges privés ne pourront pas être bénéficiaires de cet appel à projet mais la réhabilitation des accès aux refuges privés pourra être éligible et portée par les structures de gestion des sentiers de randonnées.

Porteur du projet

Nom de la structure	
Type de structure	<input type="checkbox"/> Refuges communaux et associatifs (Société Touristes Dauphiné, Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne) <input type="checkbox"/> Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autres structures de gestion des sentiers de randonnées
Adresse	
Code Postal / Ville	
Téléphone	
Courriel	

Responsable du projet

Nom	
Fonction	
Téléphone	
Courriel	

Site ou itinéraire concerné

Nom	
Localisation	Commune(s) concernée(s) : <i>Merci de joindre une carte au 1/25000 avec repérage du site ou de l'itinéraire</i>

Statut

- Inscrit au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI). *Précisez l'année :*
- Labellisé Espaces Naturels Sensibles.
Précisez lequel :
- Aucun statut mais site ou itinéraire :
 - ayant une notoriété et une fréquentation touristique avérées
 - contribuant au rayonnement de l'attractivité du territoire
 - s'inscrivant dans un projet global de territoire valorisant les activités de pleine nature
 - garantissant la pérennité d'une activité de pleine nature

Justifiez en quelques lignes:

Interventions éligibles

Maître d'ouvrage				
Catégorie	Type	Date début des travaux /date fin estimée	Plan de financement	Estimatif Détaillé des travaux HT
1. travaux d'amélioration de l'existant du refuge	<input type="checkbox"/> rénovation intérieure, <input type="checkbox"/> sanitaires, <input type="checkbox"/> chauffe-eau solaire, <input type="checkbox"/> alimentation eau potable, <input type="checkbox"/> éclairage, <input type="checkbox"/> accessibilité <input type="checkbox"/> Autre. Précisez :			
	<input type="checkbox"/> Enlèvement de tout élément empêchant le passage et l'accès <input type="checkbox"/> Reprise de sentier <input type="checkbox"/> Reprise ou installation d'équipements liés à la pratique des activités de pleine nature ou à la mise en valeur des espaces naturels sensibles <input type="checkbox"/> Passerelles <input type="checkbox"/> Mains courantes <input type="checkbox"/> Autres / Précisez : <input type="checkbox"/> Maîtrise d'œuvre <input type="checkbox"/> Fourniture de matériau <input type="checkbox"/> Location de matériel /engins <input type="checkbox"/> Autre. Précisez :			

3. Lisibilité des parcours pour leur sécurisation et informations

- Signalétique directionnelle et d'accès
- Panneau d'information(RIS)
- Balisage des circuits dans le respect des chartes de balisage adoptées et pour un ensemble de parcours sur un secteur donné
- Autre. Précisez :

4. intervention sur les parkings

- Reprise du parking en fonction de la fréquentation
- Installation de toilettes sèches
- Pose de panneaux d'informations sur le parking
- Autre. Précisez :

MONTANT TOTAL HT en €

TVA (20%)

MONTANT TOTAL TTC en €

Sont exclus de cet appel à projet :

- la rénovation totale du refuge, les héliportages, l'achat de mobilier et d'équipement.

Description détaillée des interventions :

Pièces à fournir

Pièces
administratives

- Courrier de demande de subvention à Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes
- Délibération du maître d'ouvrage
- Devis ou estimatif financier
- RIB

Pièces techniques

- le présent dossier renseigné et signé
- Plan de situation au 1/25000

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à,

le.....2022

Signature et cachet de la collectivité ou de l'établissement